

Image not found or type unknown



travaux réalisés dans un bien indivis

Par **pierre54395**, le **23/03/2010** à **11:17**

Bonjour,

Mon ex épouse occupe notre maison indivise. Elle veut y faire des réparations. Suis-je tenu de payer la moitié de ces réparations immédiatement, sachant que j'ai refusé de donner mon accord aux devis présentés ?

Merci de votre réponse